

COMMUNE DE BLESSAC

Compte rendu du conseil municipal du mercredi 13 avril 2022

Étaient présents : Mmes DIGOIN, LEMAIRE, PENAUD, RIOUBLANC
ainsi que, Mrs BERNARD, DUMONTANT, DURAND, FIALAIRE, TOURADE

Excusés : Mme LABOURIER, PERES, TOURNADE (procuration à M. Durand), Mrs AVIGNON,
ARNAUD, BLEUEZ.

Secrétaire de séance : Mme PENAUD

ORDRE DU JOUR :

1 – Comptes de gestion 2021.

2 – Comptes administratifs 2021.

3 – Affectation des résultats.

4 – Taux d'imposition 2022 et taxes

5 – Budgets primitifs 2022.

6 – Délégations du maire

**7 – Création d'un poste d'Adjoint administratif 1ère classe à 13 heures hebdomadaire au 01
juillet 2022**

6 - Questions diverses.

1 – Comptes de gestion 2021

COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET PRINCIPAL			
Recettes	Section fonctionnement	Section investissement	Total des sections
Prévisions budgétaires totales	352 372,00 €	113 194,00 €	465 566,00 €
Titres de recettes émis	343 219,66 €	63 585,68 €	406 805,34 €
<u>Dépenses</u>	352 372,00 €	113 194,00 €	465 566,00 €
Autorisations budgétaires totales	308 411,60 €	45 953,91 €	354 365,51 €
Mandats émis	308 411,60 €	45 953,91 €	354 365,51 €
Résultat de l'exercice	34 808,06 €	17 631,77 €	52 439,83 €
Budget principal	Résultat clôture exercice 2020	Résultat exercice 2021	Résultat clôture exercice 2021
Fonctionnement	53 117,27 €	34 808,06 €	87 925,33 €
Investissement	- 17 790,98 €	17 631,77 €	- 159,21 €

Vote à l'unanimité : 10 dont 1 procuration – 5 absents

COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ASSAINISSEMENT			
Recettes	Section fonctionnement	Section investissement	Total des sections
Prévisions budgétaires totales	26 241,00 €	26 188,00 €	52 429,00 €
Titres de recettes émis	16 289,66 €	26 195,50 €	42 485,16 €
<u>Dépenses</u>			
Autorisations budgétaires totales	26 241,00 €	26 188,00 €	52 429,00 €
Mandats émis	22 194,55 €	20 813,85 €	43 008,40 €
Résultat de l'exercice	- 5 904,89 €	5 381,65 €	-523,24 €
Budget d'assainissement	Résultat clôture exercice 2020	Résultat exercice 2021	Résultat clôture exercice 2021
Fonctionnement	9 019,83 €	-5 904,89 €	3 114,94 €
Investissement	- 3 958,70 €	5 381,65 €	1 422,95 €

Vote à l'unanimité : 10 pour dont 1 procuration – 5 absents

Les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité des votants.

2 – Comptes administratifs

Le maire ne peut ni présenter les comptes administratifs, ni participer à leur vote. C'est Monsieur Jean-Yves BERNARD, 2^{ème} adjoint qui prend temporairement la présidence de ce conseil.

- **Budget principal de la Commune :**

- **FONCTIONNEMENT :**

Dépenses 2021 :	308 411,60
Recettes 2021 :	343 219,66
Reprise 2020 : excédent :	53 117,27

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT :

(343 219,66 + 53 117,27 – 308 411,60) = 87 925,33

- **INVESTISSEMENT :**

Dépenses 2021 :	45 953,91
Recettes 2021 :	63 585,98
Reprise 2020 : déficit :	-17 790,98

DEFICIT D'INVESTISSEMENT :

(63 585,98 – 45 953,91 – 17 790,98) = -159,21

EXCEDENT CUMULE FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

(87 925,33 – 159,21) = 87 766,12

RESTE A REALISER :

Dépenses :	35 912,00
Recettes :	21 989,00
DEFICIT :	-13 923,00

EXCEDENT FINAL :

(87 766,12 – 13 923,00) = 73 843,12

Vote à l'unanimité : 8 pour – 5 absents (le maire ne prenant pas part au vote)

Budget d'assainissement de la Commune :

o FONCTIONNEMENT :

Dépenses 2021 :	22 194,55
Recettes 2021 :	16 289,66
Reprise 2020 : excédent :	9 019,83

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT :

(16 289,66 + 9 019,83 – 22 194,55) = 3 114,94

o INVESTISSEMENT :

Dépenses 2021 :	20 813,85
Recettes 2021 :	26 195,50
Reprise 2020 : Déficit :	-3 958,70

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT :

(26 195,50 – 3 958,70 – 20 813,85) = 1 422,95

EXCEDENT CUMULE FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

(1 422,95 + 3 114,94) = 4 537,89

RESTE A REALISER :

Dépenses :	0,00
Recettes :	0,00

EXCEDENT FINAL : 4 537,89

Vote à l'unanimité : 8 pour– 5 absents (le maire ne votant pas et donc ni sa procuration)

3 – Affectation des résultats

● Budget principal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

- Recette d'investissement au 1068 : 14 082,21€
- Recette de fonctionnement au 002 : 73 843,12€
- Dépenses d'investissement au 001 : 159,21€

Vote à l'unanimité : 10 pour dont 1 procuration – 5 absents

● Budget d'assainissement :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

- Recette d'investissement au 1068 : 0,00€
- Recette de fonctionnement au 002 : 3 114,94€
- Dépense au 001 d'investissement : 1 422,95€

Vote à l'unanimité : 10 pour dont 1 procuration – 5 absents

4 – Taux d'imposition 2022 et taxes

o **Taxes foncières :**

TAUX DES TAXES FONCIERES (déjà augmentées en 2021)		
ANNEE	TFB	TFNB
2021	33,30	51,14
2022	33,30	51,14

La commission propose de ne pas les augmenter en 2022. Déjà augmentées en 2021. Peut-être un lissage tous les 2 ans.

o **Taxe d'assainissement :**

TAXE D'ASSAINISSEMENT					
Année	Taxe assainissement minimale pour ouvrir les droits à subventions par l'Agence de l'eau	Par m3	Part fixe	Pour 120 m3	Taxe/m3
2021	1,00 € / m3	0,80	40	136	1,13
2022	1,10 € / m3	0,80	40	136	1,13

Année	Taux minimum
2021	1,00 €/m3
2022	1,10 €/m3
2024	1,20 €/m3

Déjà augmentée en 2021, nous sommes toujours dans la fourchette donnant droit aux subventions de l'Agence de l'Eau. La commission propose de ne pas augmenter la taxe d'assainissement en 2022.

o **Tarifs des services rendus par la commune :**

	<u>2021</u>	<u>2022</u>
Prix repas cantine	2,50€	2,50€
Garderie scolaire	0,70€/1h½	0,70€/1h½
Concession cimetière	90€ (9m²)	90€ (9m²)

Compte-tenu du contexte général, augmentation des prix, inflation galopante, la commission propose de ne pas modifier les tarifs des services de la commune en 2022.

Vote à l'unanimité : 10 pour dont 1 procuration – 5 absents

5 – Budgets primitifs 2022

➤ **Présentation et vote des budgets :**

i. **Budget principal de la commune :**

BUDGET PRINCIPAL
Section de fonctionnement

DEPENSES de FONCTIONNEMENT			COMMENTAIRES
Articles	2022		
011	Charges à caractère général	147 832,00	C'est le chapitre des dépenses courantes de fonctionnement. Coût de l'énergie +++ Provision de 17 862,00€ mis sur «bâtiments publics»
012	Charges de personnel	178 749,00	C'est la part la plus importante des dépenses de fonctionnement Mise en situation de la deuxième secrétaire (13 heures/semaine) Nouvelle cantinière (2 heures 30 de plus / semaine) Changement d'échelon de Thierry Prévisions d'heures complémentaires (compensations d'absences) Provision de 5 000,00€ mis sur «personnels non titulaires»
65	Autres charges de gestion courante	63 948,00	Indemnités des élus + les charges Subventions SDIS23, associations, Ecole, etc. Contributions SDEC, SDIC, ADS, etc. Subventions d'équilibre du CCAS et de l'assainissement (+++)
66	Charges financières	141,00	Intérêts d'emprunt qui diminue au fur et à mesure du remboursement.
67	Autres charges exceptionnelles	100,00	Eventuelle remboursement de concessions.
022	Dépenses imprévues	2 000,00	
	TOTAL	390 770,00	Dont une provision totale = 22 862,00€

Recettes prévisionnelles de la section de fonctionnement budget principal

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
ARTICLES	2022	COMMENTAIRES	
70	Produit des services	10 120	Concessions du cimetière Indemnités pour occupation du domaine (orange – ENEDIS) Cantine (sauf le tarif social) et garderie – chauffage de la poste Remboursement du temps agents techniques à l'assainissement
73	Impôts et taxes	164 109	Taxes foncières Attributions de compensation Taxe pylônes Haute Tension Taxes additionnelles aux droits de mutation
74	Dotations	145 385	Les dotations 2022 supérieures à 2021 FCTVA Remboursement et subventions du département pour les contrats aidés, tarif social des cantines , médiathèque. Manque l'état compensation pour la Taxe d'Habitation
75	Autres gestions courantes	19 900	Revenu immobilier (loyer appartement et agence postale – salle polyvalente)
77	Produits exceptionnels	0	Vente du terrain SMITHD (remboursements des frais par l'acquéreur)
002	Excédent de fonctionnement	73 843	Résultat du compte administratif 2022 et affectation de résultats au 002.
76	Revenu mobilière	0	
6419	Remboursement St Marc ATSEM	3 500	Participation de St Marc sur salaire de CASSANDRA Indemnités sur arrêts de maladie.
TOTAL		416 858	

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
020	Dépenses imprévues	2 000,00	021	Virement de la section de fonctionnement	26 088,00
1641	Emprunts en Euro	1 979,00			
1	Solde de la section d'investissement	159,21			
	ECLAIRAGE route de la Forêt	12 100,79	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	14 082,21
RAR.	Parapet étang	25 000,00	10222	FCTVA	7 763,79
RAR.	Accessibilité Poste rampe (maçonnerie : 3 484,06€ HT) (Ferrenerie : 2 040,00€ HT)	6 629,00		Subvention éclairage public SDEC	2 579,00
	Réfection peinture salle polyvalente	3 420,00		Subvention éclairage public DETR	0,00
	Coussins berlinois carrefour Pauline	9 227,00	RAR.	Boost commune digue de l'étang	6 228,00
	Evacuation des eaux virage des Bordes	3 007,00	RAR.	Digue D E T R	10 380,00
	Bordure devant maison Delarbre	955,00	RAR.	DETR accessibilité poste	1 933,00
	Réparation mur du cimetière de La Borne	1 072,00	RAR.	Boost Commune accessibilité poste	1 657,00
RAR.	Barrières sécurité trottoirs (relais)	500,00			30% du HT
	Gouttières ateliers	1 679,00	RAR.	DETR Coussins berlinois carrefour Pauline	3 075,00
	Réfection chemin du Brugeaud-Denis ETR 23	2 000,00	RAR.	Boost commune coussins carrefour Pauline	2 306,00
	Matériel cuisine cantine	4 238,00	001		
	Curage fossé rue de la Place Franche + Chaumière	2 100,00			
	Raccordement eaux pluviales terrain Jallot	1 526,00		Subvention ASP matériel de cantine	3 000,00
	Ordinateur +imprimante + internet	1 500,00			
TOTAL		79 092,00	TOTAL		79 092,00
					0,00

BUDGET ASSAINISEMENT

COMMUNE DE BLESSAC - Budget Primitif d'Assainissement - Année 2022						
FONCTIONNEMENT						
DÉPENSES			RECETTES			
011	Charges à caractère général	10 500,00				
012	Charge personnel	4 000,00		70	Produit des services	8 600,00
6811	Amortissements	7 768	2441+5327	74	Subvention Agence de l'Eau hygiénisation des boues	1 663,00 40%
66	Intérêts d'emprunt	162,00		002	Excédent de fonctionnement	3 114,94
62				744	FCTVA	69,06
002	Déficit précédent			77	Quote-part des subventions d'investissement	2 171,00
022						
	Dépenses imprévues	0			SUBVENTION BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE	13 635,00
		0			Centimes pour arrondir	0,00
	TOTAL	22 430,00			TOTAL	30 676,00
023		6 823,00€				
INVESTISSEMENT						
DEPENSES			RECETTES			
1391	Amortissement subvention	2171,00		021	Virement de la section de fonctionnement	6 823,00
	Emprunt	2 275,00		10222	FCTVA	275,05
					Solde section Investissement	0,00
203				2813	Amortissement	2441
				28158	Amortissement	5327
	Création d'un branchement eaux usées Terrain Lotissement Jallot	1526,00		2803		7 768,00
2315	Mise à niveau d'un tampon fonte	0,00			RAR subventions études	0 0,00
001	Déficit antérieur investissement	0,00		213	Opération d'ordre de section à section	0
				001	Recette d'investissement	1422,95
	Remplacement réseau aval de la digue	17 685,00			Subvention agence de l'eau	5 895 40% du HT
					Subvention département	1 474 10% du HT
	TOTAL	23 657,00			TOTAL	23 657,00
						0

Vote à l'unanimité : 10 pour dont 1 procuration – 5 absents

6 – Délégations du maire

En vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal décide de donner délégation à Monsieur le Maire pour les alinéas suivants :

4° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, et pour un montant maximum de 20 000 € (vingt mille euros) ;

6° Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

8° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux et matériels roulants dans la limite de 20 000 € (vingt mille euros) ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Vote à l'unanimité : 10 pour dont 1 procuration – 5 absents

7 – Création d'un poste d'Adjoint administratif 1ère classe à 13 heures hebdo au 01/07/2022

Afin d'étoffer le service administratif, il est proposé au conseil de prendre une délibération pour la création d'un poste d'Adjoint Administratif 1ere classe à 13 heures hebdomadaires à compter du 1er juillet 2022.

Vote à l'unanimité : 10 pour dont 1 procuration – 5 absents.

6 – Questions diverses

➤ Demande d'achat du silo à sciure de l'atelier :

Monsieur Jérémy GORSSE a adressé un courrier à la mairie demandant l'achat du silo à sciure de l'atelier. Ce silo ne représente plus aucun intérêt pour la commune qui envisageait de le détruire. Cette demande peut être l'occasion de déconstruire ce bâtiment en rendant service à autrui.

La valeur de ce silo étant dérisoire, le conseil propose de céder le silo à sciure à M GORSSE Jérémie dans les conditions suivantes :

- Remettre en état de propreté l'emplacement actuel du silo.
- Faire un don à sa convenance à l'école maternelle de Blessac.

➤ Demande d'acquisition d'une parcelle de terrain par la commune :

Monsieur le maire a demandé à Monsieur GRACCO s'il consentait à vendre à la commune la parcelle cadastrée AK129 d'une superficie de 229m², afin de faciliter le passage des réseaux en aval de la digue du bourg.

Après un premier refus, Monsieur GRACCO a fait une proposition à laquelle la commune ne souhaite pas donner suite.

➤ Nouveaux statuts Groupement Forestier de Blessac :

Suite au transfert des parts sociales du Groupement Forestier de Blessac, tous les membres du Conseil d'Administration représentant la Commune doivent être membres du conseil municipal. Il convient donc de nommer un nouveau membre du CA pour remplacer Monsieur Florian TOURNADE. Monsieur ARNAUD Frédéric a fait savoir qu'il était candidat. Il est élu membre du CA du GF à l'unanimité.

Les membres du CA du Groupement Forestier de Blessac représentant la Commune sont :

- M DUMONTANT Jean-Baptiste
- M ARNAUD Frédéric
- M DURAND Serge

➤ Argent de poche :

Quelques enfants de la commune pourraient potentiellement être éligibles au programme « Argent de Poche » en 2022.

Cependant, du fait que le contexte sanitaire reste incertain, ainsi que les protocoles sanitaires à respecter et les règles d'encadrement, le conseil décide de ne pas programmer l'activité « Argent de Poche » pour cette année.

➤ **Pylône FREE :**

Lettre recommandée avec accusé de réception du 09 octobre 2021 portant à notre connaissance l'Arrêté pris par Madame la Préfète de Région imposant une opération de diagnostic archéologique préalable à la réalisation des travaux d'implantation du pylône de téléphonie mobile sur la parcelle dite du MAZEAU (La Borne).

Le dossier est passé à l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) qui doit se mettre en rapport avec FREE.

Cette recherche, réalisée les 21 et 22 mars 2022, n'a montré aucun élément ayant une valeur archéologique. Les travaux d'implantation vont pouvoir continuer. Le pylône doit être installé pour octobre 2022.

Monsieur MAGNIER de la société FREE, a informé Monsieur le maire, que sa société souhaite proposer un autre projet pour améliorer le réseau du bourg.

Il pense faire des études sur deux zones pour l'implantation d'un pylône.

➤ **Odeur d'égout dans le parc du château :**

Le samedi 26 mars 2022, Monsieur GRACCO Gaëtan a adressé un SMS à Monsieur le Maire l'informant qu'une odeur d'égout émane d'un ruisseau traversant sa propriété. Ce ruisseau se jette dans son étang qui lui-même rejoint le ruisseau La GROUILLE, classé.

Dès le lundi matin 28 mars 2022, après accord de Monsieur GRACCO, le maire s'est rendu sur les lieux avec Monsieur Jean-Yves BERNARD, adjoint chargé des travaux, Monsieur Thierry BONNET, agent technique de la commune et Monsieur LOUSTALOT Dominique, ouvrier de Monsieur GRACCO.

En effet, une odeur d'eau stagnante ou de boue émane par moment des bords de ce ru.

Le lundi après-midi 28 mars 2022, Madame BOUCHEIX, de la Police de l'Eau (DDT) a été contactée afin de lui expliquer la situation et lui demander si des analyses pouvaient confirmer ou infirmer la présence de résidus provenant du réseau d'assainissement collectif, passant non loin de ce ru.

Madame BOUCHEIX fixe un rendez-vous au 1^{er} avril 2022 à 10h. Malheureusement, la neige vint contrarier ce rendez-vous qui est reporté à plus tard. Les analyses seront à la charge de la commune. Si les résultats s'avèrent positifs, il faudra en chercher les causes afin d'y remédier.

La séance est levée à 21h30